

PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022-2025

**IN
RS**

Institut national
de la recherche
scientifique

[INRS.CA](https://www.inrs.ca)



DEPUIS SA FONDATION, L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) PLACE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE SES RECHERCHES ET DE SES CONTRIBUTIONS VISANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU QUÉBEC. QUE CE SOIT POUR LA RECHERCHE, POUR LA FORMATION OU ENCORE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'INRS VEUT CONSOLIDER LE LEADERSHIP DE SES MEMBRES DANS CE DOMAINE.

L'orientation 2 du Plan stratégique 2019-2024 de l'INRS est de « Former à l'INRS une communauté interdisciplinaire, unie et collaborative ». Découlant de cette orientation, le Programme scientifique institutionnel 2021-2025 prévoit l'orientation scientifique 5 « Faire preuve de leadership en matière de recherche responsable » qui comprend l'objectif 8. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce plan d'action institutionnel.

De plus, il apparaît de plus en plus évident que, pour tendre vers un avenir meilleur, il faudra œuvrer partout et dans tous les aspects du développement durable. C'est pourquoi le cadre d'action que représente l'Agenda 2030 des Nations unies, avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), s'est imposé de lui-même. Même si ce premier plan d'action ne couvre pas encore tous les ODD, l'INRS s'engage à étendre son champ d'action dans les prochaines années.

Le Plan d'action institutionnel de développement durable (DD) constituera donc la base des actions en développement durable de l'INRS pour les trois prochaines années. De celui-ci découleront une foule de nouvelles initiatives permettant, entre autres, de relever encore plus le niveau d'expertise de l'INRS en matière de recherche responsable.

— *Le Comité institutionnel de développement durable*



OBJECTIF 1



MESURER — Documenter la performance de l'INRS en matière de développement durable

- 1.1 Évaluer la performance de l'INRS vis-à-vis des critères de développement durable.
- 1.2 Mettre en place une approche pour assurer le suivi de la performance.
- 1.3 Documenter les progrès annuellement.

OBJECTIF 2



S'ENGAGER — Inclure le développement durable dans la prise de décision, la gouvernance et la culture de l'INRS

- 2.1 Développer des courroies de transmission et des mécanismes de collaboration entre le Comité institutionnel de développement durable, les comités locaux, les directions de centres, l'administration de l'INRS et les associations étudiantes.
- 2.2 Développer des mécanismes de consultation du comité institutionnel de développement durable lors de l'élaboration de projets institutionnels de construction, de rénovation et de renouvellement d'équipement.
- 2.3 Inclure des lignes directrices en lien avec le développement durable lors de l'élaboration ou la révision des documents normatifs, ainsi que dans les pratiques institutionnelles.
- 2.4 Institutionnaliser les pratiques et initiatives exemplaires provenant des centres, des groupes de recherche, des associations étudiantes et de comités locaux.
- 2.5 S'engager à agir pour protéger la planète, éradiquer la pauvreté et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030 en contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.



OBJECTIF 3

MOBILISER — Intégrer des pratiques responsables de développement durable en recherche et en enseignement



- 3.1 Sensibiliser et former la communauté INRS aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.
- 3.2 Produire un guide d'accompagnement des bonnes pratiques de développement durable en recherche et en enseignement.
- 3.3 Améliorer les pratiques en laboratoire.
- 3.4 Faire l'inventaire des cours qui permettent à la communauté étudiante de comprendre et d'appliquer des connaissances en matière de développement durable.

OBJECTIF 4



AGIR – Mettre en œuvre des actions concrètes visant à améliorer l'impact environnemental et social de l'INRS

- 4.1 Poursuivre le désinvestissement des énergies fossiles.
- 4.2 Encourager la mobilité durable pour les déplacements professionnels.
- 4.3 Améliorer la gestion des matières résiduelles.
- 4.4 Diminuer les émissions de GES de l'institution.
- 4.5 Améliorer la gestion des espaces naturels afin de réduire les îlots de chaleur urbains, de sauvegarder la biodiversité, de contribuer à une gestion optimisée des eaux pluviales et d'augmenter le mieux-être des utilisateurs et utilisatrices des campus.
- 4.6 Réaliser un appel à projets annuel pour des initiatives en développement durable.

OBJECTIF 5



RAYONNER – Accroître le leadership de l'INRS en développement durable

- 5.1 Créer des vitrines d'innovation scientifique, technologique et sociale en matière de développement durable et mettre de l'avant l'expertise de la communauté INRS en reconnaissant l'implication des individus.
- 5.2 S'impliquer dans des initiatives auprès des communautés et des divers paliers de gouvernement.
- 5.3 Mobiliser des connaissances auprès du grand public.

**IN
RS**

**Institut national
de la recherche
scientifique**